

## Concours IGE externe et interne lundi 19 juin 2023

### Rapport du Jury d'admissibilité

Le jury souhaite soulever un point qui a déjà été soulevé les années précédentes. Etant donné que le jury n'a pas accès aux CV des candidats, les membres ne disposent que du document listant les formations suivant par les candidat.e.s. Or ce document mêle les formations initiales des candidat.e.s (Diplômes) et les formations effectuées dans le cadre de la formation continue (formation de quelques heures ou de quelques jours), cela rend la lecture malaisée. Il est donc plus que souhaitable de dissocier Diplômes et Formation Continue.

Il est demandé aux candidat.e.s de s'assurer que les dossiers soient bien complets, le jury a évalué 2 dossiers où il manquait une page du rapport d'activité. De plus, le jury a encore dû évaluer cette année quelques rapports d'activité manuscrits. Il est bien sûr attendu que, pour un concours d'IGE en BAP J, les rapports d'activité soient dactylographiés. Le jury tient enfin à rappeler qu'utiliser une police en dessous d'une taille 11 en calibri ne peut que desservir les candidat.e.s.

Le jury note cette année un écart entre les dossiers qui passent la barre d'admissibilité et les autres (moins de dossiers se situant autour de la barre d'admissibilité).

Finalement, les membres du jury tiennent à souligner qu'ils ont dû analyser des dossiers, d'une part totalement hors de la BAP J, et d'autre part, des dossiers ne relevant pas de la fiche Referens J2B45 « Chargé.e de la coopération internationale ». En effet, un poste de chargé.e de la coopération internationale, les missions, activités et compétences qui s'y affèrent demandent bien plus qu'un niveau de langue, des voyages scolaires ou un séjour Erasmus+.